# Reportere le quotidien de l'écologie

# À Vittel, Nestlé contrôle l'eau, la politique et les esprits

9 mai 2019 / Lorène Lavocat (Reporterre)



Nestlé pompe abondamment l'eau de Vittel, dans les Vosges, malgré un déficit inquiétant de la nappe phréatique. À tel point que la commune va devoir importer de l'eau potable de villages voisins. Depuis près de trente ans, la multinationale a noyauté le territoire, régentant le développement

économique et agricole. Elle est l'objet d'une enquête pour corruption.

Reporterre le racontait l'an dernier, la multinationale Nestlé Waters pompe depuis des années les eaux des nappes phréatiques à Vittel pour les embouteiller. Elle y possède une vaste réserve foncière et entretient la proximité avec diverses organisations locales qui comptent. Reporterre a poursuivi l'enquête. Voici le premier de ses deux volets.

#### • Vittel, Dombrot-le-Sec, Suriauville (Vosges), reportage

Emmitouflé dans sa veste, Didier Thouvenin paraît indifférent au courant d'air glacial qui s'infiltre dans le hangar. Il a la révolte au cœur, et ça lui tient chaud. « Nestlé, c'est un État dans l'État ici, dit-il de but en blanc. Si vous ne marchez pas avec eux, ils vous font caler. » Cet agriculteur vosgien en sait quelque chose. En 2010, il a cherché à acheter les 11 hectares entourant le bâtiment agricole dont il est propriétaire. « Je voulais m'installer comme éleveur laitier, et les terres de mon voisin se libéraient, c'était une aubaine », précise-t-il. En tant que nouvel agriculteur, avec un projet économique bien étudié, il aurait dû être prioritaire. Mais pas à Vittel. À l'issue de négociations avec l'administration et les instances agricoles, c'est Nestlé qui a racheté les terres... tout en lui proposant de les mettre à sa disposition, gratuitement, contre la signature d'une convention dite « écologique ».

Le cas n'est pas nouveau. À la fin des années 1980, chercheurs, élus locaux et industriels ont constaté un accroissement de la teneur en nitrate des eaux de Vittel. Autrement dit, une pollution agricole qui menace directement le business florissant de l'eau embouteillée. Dès 1992, Nestlé et sa jeune filiale Agrivair ont lancé un programme pour protéger les captages souterrains : il s'agissait d'acheter une majorité des terres du territoire de Vittel, et de mettre ces terres à disposition des agriculteurs s'engageant à respecter un cahier des charges « environnemental ». Mis au point par des chercheurs de l''Institut national de la recherche agronomique (Inra), le cahier des charges stipulait notamment le zéro pesticide, l'interdiction de la culture du maïs et le compostage des déjections animales. « En contrepartie du respect du cahier des charges, les agriculteurs recevaient différents soutiens matériels et financiers, à savoir des aides au changement de pratiques, des aides pour des investissements matériels, la prise en charge par Agrivair de la gestion des effluents d'élevage et l'accès aux terres agricoles dont Agrivair était devenue propriétaire pour le compte de Nestlé Waters, explique la chercheuse Florence Hellec dans une étude publiée en 2015. En quelques années, la majorité des agriculteurs du territoire ont contractualisé, ce qui a permis de réduire fortement le risque



Nestlé aurait-elle trouvé la panacée ? Interrogé par *Reporterre* l'an dernier, le directeur d'Agrivair [1] ne tarissait pas d'éloges sur le programme, qui a été distingué par l'Agence de l'énergie (Ademe) et le ministère de l'Écologie : « *Le secteur de Vittel est l'un des plus protégés de France en dehors des Parcs nationaux*, nous expliquait Christophe Klotz. *Cela fonctionne parce qu'on noue des partenariats forts avec les forces vives du territoire : les chercheurs, les agriculteurs, les associations.* » Aujourd'hui, d'après les chiffres de la firme, 30 exploitations seraient signataires du cahier des charges.

Mais pas Didier Thouvenin. « Nestlé, c'est une farce écologique, ils épuisent les nappes d'eau et polluaient déjà les sols dans les années 1980 et 1990 en enfouissant des bouteilles », racontetil. Avec son frère, ils ont mis à jour une décharge sauvage de déchets plastiques non loin de leur ferme, qu'ils imputent à l'entreprise. « Leur seul but est de s'approprier les terres, afin d'asseoir leur domination sur le territoire. » En 2015, d'après les chiffres de l'entreprise, Agrivair contrôlait, à travers ses « conventions écologiques », 10.000 hectares de territoire.

Aujourd'hui, privé des 11 hectares qui lui auraient permis de vivre de son métier, Didier Thouvenin se débrouille « tant bien que mal ». Il mène ses 30 vaches ailleurs pour pâturer, moyennant une logistique lourde, et surtout, il a développé une autre activité, commerciale. « Je ne tire pas un euro de la ferme, admet-il. On n'est pas sortis morts de cette histoire, mais blessés. Et notre seul tort, c'est d'avoir voulu être agriculteur sans Nestlé. »

## « Le cahier des charges ne fait pas mieux que l'agriculture conventionnelle »

À quelques kilomètres du hangar de M. Thouvenin, deux paysans se sont installés à Dombrot-le-Sec grâce à Nestlé. La compagnie agroalimentaire avait planté en 1992 près de 60.000 arbres, des pommiers principalement, sur une parcelle de 140 ha. Un verger connu localement pour être improductif. Férus de biodynamie, Benoît et Ghislaine Gille avaient déjà « rendus fertiles » des terres incultes. Sur proposition d'Agrivair, ils ont donc accepté de relever le défi, et sont arrivés en 2014 avec leur troupeau de moutons shropshires, une race très adaptée au pâturage des vergers. « Avec les brebis et les méthodes biodynamiques, on espérait relancer les arbres en trois ans », explique tranquillement l'agriculteur.



C'était sans compter les obstacles semés par Agrivair. « Pour épandre nos préparations et nos tisanes sur les arbres, on avait besoin d'un pulvérisateur, or le cahier des charges l'interdit, commence Benoît Gille. Nous avons dû batailler pendant près de deux ans pour pouvoir l'acheter. » Idem pour le compost, que les paysans souhaitaient faire directement sur les terres : « Le cahier des charges stipule que le compostage doit être fait sur une dalle en béton, mais ça acidifie énormément le compost, dit l'éleveur. On stérilise plutôt qu'on fertilise. » Et quand la noctuelle du pommier a fait son apparition invasive en 2015, décimant les fruitiers, les paysans ont pensé recourir à du biocontrôle, la bactérie Bacillus thuringiensis, autorisée en agriculture bio. « Là encore, on nous a dit non, car on doit protéger tous les papillons, poursuit

La pilule est d'autant plus amère à avaler que certains agriculteurs ont obtenu d'Agrivair la possibilité de fertiliser avec des phosphates ou de la potasse. « Le cahier des charges ne fait pas mieux que l'agriculture conventionnelle », estime ainsi Ghislaine Gille. Cerise sur le gâteau, il leur est interdit de faire un forage sur les terres pour avoir accès à l'eau : ils doivent donc faire 10 km avec des réservoirs pour chercher le précieux liquide... que Nestlé pompe abondamment sous leurs pieds.



Mais, surtout, cinq ans après leur arrivée, le couple ne dispose toujours pas de contrat pérenne pour occuper les terres. « Nous avons une autorisation préfectorale, et c'est tout, raconte Benoît. La convention qu'on nous a proposée installe notre précarité, nous l'avons refusée. » Car le directeur d'Agrivair traite directement avec chaque agriculteur, et fixe au cas par cas le contenu des conventions. Désabusés, les Gille songent à partir, mais là encore, la fin de l'aventure pourrait se révéler pénible : « Si on s'en va, on ne récupère rien, aucune indemnité de sortie, alors qu'on a investi, travaillé les terres, rendu les sols plus fertiles, relancé le verger. »

### La Vigie de l'eau, une association au rôle pivot

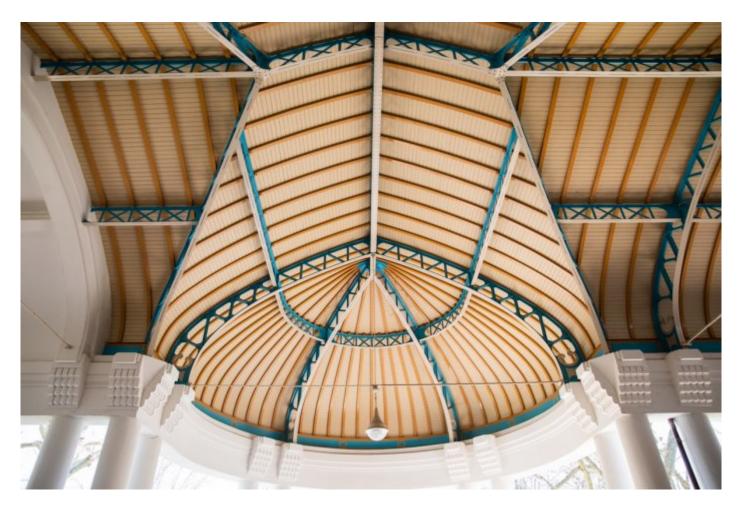
Grâce à sa filiale Agrivair, Nestlé a maillé le territoire. Outre le contrôle du foncier, la

compagnie multinationale génère 900 emplois directs dans l'usine d'embouteillage de Vittel - Contrexéville. C'est bien moins qu'en 1975, où l'industrie de l'eau employait 4.500 personnes. Au fur et à mesure de l'automatisation des chaînes de mise en bouteilles, le nombre de postes s'est réduit. Nestlé Waters reste malgré tout une des premières industries de la zone, et n'hésite pas à agiter le chiffon rouge des licenciements afin de faire valoir ses intérêts : « Il faut voir le territoire comme un écosystème, insistait Christophe Klotz en 2018. Si vous touchez à la première plus grande entreprise du coin, vous aurez des conséquences. Et Nestlé Waters reverse chaque année 7 millions d'euros aux collectivités locales, au nom de la surtaxe sur les eaux minérales. L'équilibre actuel est extrêmement fragile, avec la déprise agricole, la baisse démographique et peu d'emplois. Si on touche à cet équilibre, quelles pourraient être les conséquences? » L'entreprise a ainsi estimé à 200 le nombre d'emplois menacés en cas d'arrêt des forages dans la nappe phréatique des grès du Trias inférieur (GTI). Un chiffre qui n'a, à notre connaissance, été étayé par aucune étude sérieuse.



Mais le message a été reçu cinq sur cinq par le maire de Vittel, Franck Perry : « L'usine permet de faire vivre, de nourrir 900 personnes et leur famille, nous écrit-il dans un courriel envoyé début avril. Pour notre petite commune de 5.000 habitants seulement, les ventes d'eaux minérales constituent aussi des recettes qui permettent d'entretenir l'exceptionnel patrimoine hérité de nos pères. Nous qui nous battons au quotidien pour résorber nos friches, nous ne souhaitons pas imaginer le dessein qui serait réservé à cet ensemble patrimonial hors norme dans l'hypothèse où l'usine fermerait ses portes. »

Mais, ce n'est pas tout. Car il existe des liens étroits entre Nestlé et plusieurs organismes influents du territoire vitellois. L'association EcoPlaine, qui vise à « faciliter le développement économique et social du territoire de la plaine des Vosges tout en continuant de garantir la qualité des eaux souterraines » ainsi que la société AEBV (Accompagnement économique du bassin de Vittel) sont en effet gérées par un certain Bernard Pruvost, qui était jusqu'à récemment directeur « recherche et développement » pour Nestlé International. EcoPlaine collabore régulièrement avec la communauté de communes Terres d'eau, à laquelle appartient Vittel : elle a par exemple organisé un « forum économique » fin novembre 2018, pour développer les entreprises numériques.



Ce même Bernard Pruvost préside une association au rôle pivot : la Vigie de l'eau. Officiellement, cet organisme installé au cœur du parc thermal promeut l'éducation à l'environnement et la culture scientifique, comme nous l'explique Michèle Cussenot, ancienne chargée de communication à l'Inra et actuelle vice-présidente de la Vigie. Dans les vastes locaux de l'association, elle détaille des bilans d'activité foisonnants : l'institution a accueilli plus de 3.500 enfants en 2018, au cours d'ateliers sur la biodiversité, la qualité ou les économies d'eau. Dans les anciennes galeries thermales, des laboratoires pédagogiques ont été installés : sur chaque paillasse, une petite bouteille en plastique pour mener les expériences. Il y a aussi un « bar à eau », où les visiteurs peuvent déguster différents liquides embouteillés aux quatre coins de la planète, dont la gamme « locale » de Nestlé : Hépar, Contrex et Vittel. L'association a aussi réalisé des expositions, dont une sur les « eaux

souterraines à protéger », en réussissant au passage la prouesse de ne pas parler du déficit de la nappe vitelloise. « Nous n'avons pas à nous positionner sur ce qui relève de choix politiques », dit M<sup>me</sup> Cussenot.

Mais la Vigie de l'eau ne fait pas qu'œuvre pédagogique. De 2010 à 2016, elle a embauché un certain Jean-Louis Croville afin de mener l'animation de la commission locale de l'eau (CLE). La CLE réunit 45 membres — élus, associatifs, industriels, services de l'État — avec l'objectif de remédier au déficit chronique et inquiétant de la nappe souterraine. Or, M. Croville a été « responsable ressources eaux » chez Nestlé pendant dix ans. Cerise sur le gâteau, de 2013 à fin 2016, la présidente de la CLE n'était autre que Claudie Pruvost, conseillère générale... et épouse de Bernard Pruvost. Pendant cette période, la CLE a préparé des décisions importantes, en faveur de Nestlé Waters et au détriment des populations locales.

« La vie politique et économique est régie par un microcosme, un entre-soi qui décide de tout, et qui est lié d'une manière ou d'une autre à l'industrie de l'eau »

Fin 2016, aiguillé par Vosges Nature Environnement, le responsable local d'Anticor a signalé une possible prise illégale d'intérêts au tribunal d'Épinal. Une enquête préliminaire visant les époux Pruvost a été ouverte dans la foulée, et Claudie Pruvost a démissionné de son poste de présidente de la CLE. La Vigie de l'eau s'est retirée également de la commission. M<sup>me</sup> Cussenot indique que l'association « n'a jamais participé à la gouvernance de la CLE », et qu'elle n'était donc pas en mesure de prendre « position sur le fond de cette question. Nous sommes des médiateurs et apportons des informations, validées par les scientifiques ». Du côté de Nestlé Waters, Christophe Klotz, le directeur d'Agrivair, réfutait l'accusation de conflit d'intérêts quand nous l'avons interrogé l'an dernier. Malgré tout, l'enquête se poursuit, reprise en main par le parquet de Nancy, et transmise également à l'Agence française anticorruption.

Michèle Cussenot dément d'ailleurs toute collusion avec l'entreprise transnationale. « Nestlé a participé aux travaux de rénovation des locaux, dont ils étaient propriétaires par le passé, mais c'est tout, assure-t-elle. Nous réalisons parfois des actions pour Nestlé, comme prestataires, mais ce ne sont pas des subventions. » Quant aux liens éventuels des bénévoles de la Vigie avec la compagnie suisse, elle n'y voit rien d'anormal, car « ici, beaucoup de monde a travaillé de près ou de loin à Nestlé ».



« La vie politique et économique est régie par un microcosme, un entre-soi qui décide de tout, et qui est lié d'une manière ou d'une autre à l'industrie de l'eau, affirme Jean-Pierre Fournier, élu d'opposition au conseil municipal de Contrexéville. Historiquement, il n'y a jamais eu de culture de la contestation ici. » C'est ce qu'il appelle la « culture Poncelet », du nom du sénateur vosgien Christian Poncelet, ancien président du Palais du Luxembourg et ministre, qui a régenté le développement local pendant plusieurs décennies. « Il fallait être gentil avec M. Poncelet pour avoir une subvention, raconte M. Fournier. Les notables locaux sont restés dans cet état d'esprit, sans regard critique. » Nestlé a remplacé Poncelet, mais le résultat demeure le même. L'an dernier, le député et ancien maire de Vittel Jean-Jacques Gauthier a ainsi posé une question au gouvernement afin de modifier le statut réglementaire de l'eau : « Il conviendrait donc de modifier le statut de l'eau pour protéger cette ressource et la considérer comme une dette alimentaire », plutôt que comme un bien commun. En 2005, l'ex-PDG de Nestlé, l'Autrichien Peter Brabeck, affirmait, dans le documentaire We Feed the World, que « l'eau est une denrée alimentaire et que, comme toute denrée, elle a une valeur marchande ».



Ce même Peter Brabeck ne se cache pas d'être l'un des « mentors » d'Emmanuel Macron. Ils se sont rencontrés au sein de la commission Attali en 2007. Le courant étant apparemment bien passé entre les deux hommes, ils ont « continué à se voir une fois le rapport rendu public, note Marc Endeweld dans son livre L'ambigu Monsieur Macron. Une relation de confiance s'[est instaurée] entre eux, au point que l'Autrichien [a proposé] à Emmanuel Macron de rejoindre la direction française de Nestlé. » Ce dernier aurait décliné l'offre. Mais en 2010, alors en poste chez Rothschild, le jeune banquier a été à la manœuvre du rachat par Nestlé de la branche Nutrition infantile de Pfizer. La transaction, évaluée à neuf milliards d'euros, a permis à notre actuel président d'empocher quelque 1,5 million d'euros sur trois ans.

Peter Brabeck a également activement participé à la création du Water Resources Group (WRG), une organisation à mi-chemin entre le lobby et l'organisation de développement ayant pour but de promouvoir les partenariats public-privé dans le secteur de l'eau. Outre Nestlé, le WRG comprend Coca-Cola ou PepsiCo, les géants de l'industrie de l'eau en bouteille, ainsi que la Société financière internationale (SFI), organisation membre du Groupe de la Banque mondiale. La Direction du développement et de la coopération (DDC) suisse est également membre du WRG. « Le système Nestlé, qui mêle accaparement des terres et de la ressource en eau, contrôle de la vie locale et lobbying auprès des politiques, se répète à travers le monde », constate Franklin Frederick, militant brésilien résident en Suisse, qui s'est longtemps battu contre la multinationale. « Au niveau local et national, il existe des liens étroits entre élus et Nestlé, conclut Bernard Schmidt, de l'association Oiseaux et nature. Tout est verrouillé

politiquement, il est donc très difficile de s'opposer à la multinationale ». Malgré tout, l'opposition à Nestlé grandit et s'enracine dans les terres d'eau de Vittel. Reporterre vous le racontera demain.

[1] Sollicité à nouveau par *Reporterre* en avril 2019, Nestlé n'a pas donné suite à nos demandes d'interview.

Lire aussi : À Vittel, Nestlé privatise la nappe phréatique

**Source :** Lorène Lavocat pour *Reporterre* 

Photos: © Mathieu Génon/Hans Lucas/Reporterre

. chapô : l'usine d'embouteillage de Vittel - Contrexéville de Nestlé Waters.

• Emplacement : Accueil > Editorial > Reportage >

• Adresse de cet article : https://reporterre.net/A-Vittel-Nestle-controle-l-eau-la-politique-et-les-esprits

# Reportere le quotidien de l'écologie

### Contre Nestlé, la lutte s'organise à Vittel

10 mai 2019 / Lorène Lavocat (Reporterre)



Dans la région de Vittel, l'eau se fait rare. Nestlé Waters, soutenue par les élus, œuvre pour préserver son accès à la ressource. Malgré le poids du géant de l'agroalimentaire dans la vie locale, des habitants se mobilisent pour défendre leur propre accès à l'eau.

Reporterre le racontait l'an dernier, la multinationale Nestlé Waters pompe depuis des années les eaux des nappes phréatiques à Vittel pour les embouteiller. Elle y possède une vaste réserve foncière et entretient la proximité avec diverses organisations locales qui comptent. Reporterre a poursuivi l'enquête. Voici le second de ses deux volets. Il suit « À Vittel, Nestlé contrôle l'eau, la politique et les esprits ».

#### • Vittel, Valfroicourt, Bainville (Vosges), reportage

En haut d'une colline verdoyante qui surplombe la route D165, des bottes de paille empilées forment un étrange portail. Sur l'un des ballots, on peut lire « Porte du désert ». Ce petit coin des Vosges n'a pourtant rien d'une plaine aride. Dans les prairies, l'herbe y pousse grasse. Les sous-sols lorrains sont connus pour leurs nappes phréatiques étendues. Mais, « l'été dernier, la sécheresse a été telle que des pommiers ont perdu leurs fruits, et les prairies ressemblaient à des savanes, raconte Jean-Marie Chevrier, constructeur de la sculpture agricole. Nous avons eu des restrictions d'eau jusqu'en novembre et, ce printemps, les ruisseaux ont le débit qu'ils ont normalement au mois de juillet. » Pour cet ancien agriculteur, habitant de Valfroicourt, il y a donc « urgence à ne pas dilapider la ressource ».



C'est ainsi qu'il y a deux ans, M. Chevrier a découvert avec inquiétude que ses voisins de Vittel,

à une quinzaine de kilomètres, manquaient d'eau. La nappe dans laquelle ils s'abreuvent, nommée « aquifère des grès du Trias inférieur », s'épuise peu à peu, au rythme d'un million de mètres cubes en moins par an [Voir encadré]. A qui la faute ? Outre les quelque 12.000 habitants de Vittel, Contrexéville et Bulgnéville, Nestlé Waters pompe chaque année plus de 750.000 m³ d'eau par an, soit 750 millions de litres, embouteillés sous l'étiquette « Vittel Bonne Source » et exportés à l'étranger. Pour remédier au problème, plutôt que d'exiger de la multinationale qu'elle réduise ses prélèvements, élus et industriels envisagent ni plus ni moins d'aller chercher de l'eau ailleurs pour les habitants. Bientôt, à Vittel, l'eau des robinets ne proviendra peut-être plus du sous-sol, mais sera acheminée par pipeline depuis... Valfroicourt. C'est ce qu'on appelle joliment la « substitution ».



« Quand j'ai appris cela, mon sang n'a fait qu'un tour, raconte Jean-Marie Chevrier. Ça menacerait notre approvisionnement en eau, alors qu'il est déjà fragile, et on ne ferait que déplacer le problème. » Jean-Marie et Édith Chevrier ont donc rapidement rejoint le collectif Eau 88, qui lutte contre ce projet. Avec eux, ils ont construit plusieurs œuvres en paille l'été dernier, qu'ils ont ensuite installé sur leur champ, stratégiquement situé le long d'une des départementales les plus fréquentées de la zone. « Les gens klaxonnent, ça les fait réagir, sourit le retraité. Et le jour de l'inauguration, tout le village était là! »

# « Relayer les inquiétudes de la population locale quant à son approvisionnement en eau à moyen terme »

À Bainville-aux-Saules, village voisin de Valfroicourt, le maire ne décolère pas : « Quand on n'a pas de blé, on ne va pas faucher le champ du voisin », dit Gérald Noël, également agriculteur. Lui aussi craint qu'on ne déshabille Pierre pour rhabiller Paul. « Tous les étés depuis 4 ans, il y a des arrêtés préfectoraux plaçant le secteur en restriction d'eau, insiste-t-il. C'est bien qu'il n'y a pas assez de flotte! » Autre inquiétude pour l'élu : les nouveaux forages prévus en profondeur pour abreuver Vittel pourraient venir ensabler le puits desservant Bainville, Valfroicourt et 22 autres communes alentour. C'est ce que les géologues appellent un « cône de rabattement », autrement dit « l'abaissement du niveau d'eau de la nappe autour du point de pompage ». Le transfert d'eau, c'est donc « niet » pour l'édile.



Avec d'autres, il a créé un collectif d'élus, qui regroupe désormais une vingtaine de maires, afin de « relayer les inquiétudes de la population locale quant à son approvisionnement en eau à moyen terme », selon leur propre présentation. « La loi sur l'eau de 2006 est claire à ce sujet : la priorité d'usage des ressources doit aller aux habitants ; les besoins de l'industrie pour le commerce n'arrivent qu'en quatrième place, poursuit M. Noël. Donc s'il n'y a pas assez d'eau à Vittel pour commercialiser de l'eau en bouteille, on arrête de commercialiser. » Près de soixante communes ont pris des délibérations pour « s'opposer au transfert » d'eau.



Un sacré caillou dans la chaussure de la commission locale de l'eau (CLE)! La CLE réunit 45 membres — élus, associatifs, industriels, services de l'État — avec l'objectif de remédier au déficit chronique de la nappe GTI. C'est cette institution qui a décidé de privilégier le scénario de « substitution » en juillet 2018, adopté par une écrasante majorité des participants. Cette solution semble ainsi convenir à Nestlé, qui s'est d'ailleurs engagée à financer une partie des investissements nécessaires, mais également à un certain nombre de municipalités, dont celle de Vittel. Dans un courriel adressé à Reporterre, le maire, Franck Perry, s'en explique : « Ce qui importe, c'est que ni les Vitellois, ni les autres habitants du territoire, ni les curistes et touristes ne soient privés d'eau potable, écrit-il. Écologie et économie doivent aller de pair, et ce, de façon durable. Permettre à Nestlé Waters de poursuivre la commercialisation de l'eau minérale permet d'assurer au territoire une viabilité économique et n'obère pas les possibilités pour les habitants du territoire de s'alimenter en eau potable de façon durable. »

### « Les mêmes logiques d'exploitation prédatrice »

Difficile ainsi d'être opposant dans un territoire noyauté depuis plusieurs décennies par l'industrie de l'eau. « Lors d'une réunion au conseil départemental, on nous a traité d'irresponsables, parce qu'on mettrait en péril une manne financière et économique essentielle et qu'on ternirait l'image du département, dit M. Noël. Tout ça a failli mal finir. » Les tensions, Bernard Schmidt en a l'habitude. Passionné d'ornithologie, cet ancien médecin et habitant de

Vittel siège au sein de la commission locale de l'eau, comme représentant de l'ONG locale Oiseaux et Nature. Avec d'autres associatifs membres du collectif Eau 88, tous farouchement contre la solution adoptée par la commission, ils ont tenté de se faire entendre lors d'une concertation préalable organisée en début d'année. « Les ateliers étaient tronqués, orientés, nous avons eu moitié moins de temps de parole que les porteurs du projet de substitution », affirme-t-il.



Face à ce mur, les militants ont déployé un éventail de stratégies, dont les bottes de paille sont la partie la plus visible. Dans un courrier envoyé début mars, six associations ont exigé du préfet des Vosges l'abrogation des arrêtés autorisant Nestlé à prélever un million de mètres cubes d'eau par an dans la nappe GTI. « Si nous n'obtenons pas satisfaction, nous attaquerons au tribunal », précise Jean-François Fleck, président de Vosges Nature Environnement. Le collectif Eau 88 a par ailleurs multiplié les réunions publiques, les pétitions et les courriers.



En février, ils ont invité à Vittel des membres des Wellington Water Watchers, une ONG canadienne active en Ontario contre l'implantation de Nestlé Waters, ainsi que le brésilien Franklin Frederick, qui s'est battu pendant des années contre la surexploitation d'une nappe phréatique par Nestlé à São Lourenço, dans l'état du Minas Gerais. Contacté par Reporterre, ce dernier a reconnu dans les Vosges « les mêmes logiques d'exploitation prédatrice » déployées selon lui par la firme dans le sud du Brésil. Là-bas, Nestlé pompait depuis la fin des années 1990 une grande quantité d'eau, commercialisée ensuite sous l'étiquette Pure Life. Après plusieurs procès, en Suisse où siège la multinationale, et au Brésil, la compagnie a fini par jeter l'éponge en 2006. « Nous avons gagné parce que nous avons réussi à attaquer l'image de Nestlé au Brésil et en Suisse, estime M. Frederick. Pour se battre contre une multinationale, il faut une résistance internationale. »



UNE GÉOLOGIE DES EAUX SINGULIÈRE



La nappe des grès du trias inférieur, dite GTI, s'étend de l'Allemagne jusqu'aux Cornouailles en passant sous le bassin parisien. Au niveau de Vittel, elle se situe à près de 100 mètres de profondeur, où elle constitue un réservoir « captif », isolé par des failles et des couches géologiques relativement imperméables. C'est la même nappe qui passe sous Valfroicourt, bien que les deux zones ne communiquent pas. Si le déficit de la « poche » vitelloise est bien documenté, l'état des sous-sols valféricurtiens reste méconnu. D'après le cabinet Artelia, cette ressource serait « importante », car 7 millions de mètres cubes s'infiltreraient chaque année sous terre. Sauf que cette eau est en grande partie drainée par les rivières : l'hydrogéologue Jean-Pierre Vançon a sorti sa calculette, et il estime ainsi que seuls 500.000 mètres cubes seraient effectivement disponibles pour un nouveau forage. Pas assez pour répondre aux besoins de « substitution », estimés entre 500.000 et 1 million de mètres cubes annuels.

Revenir à la lecture de l'article

Lire aussi : À Vittel, Nestlé contrôle l'eau, la politique et les esprits

**Source :** Lorène Lavocat pour *Reporterre* 

Photos: © Mathieu Génon/Hans Lucas/Reporterre

. chapô : Sur la D165, près de Valfroicourt.

- Emplacement : Accueil > Editorial > Reportage >
  Adresse de cet article : https://reporterre.net/Contre-Nestle-la-lutte-s-organise-a-Vittel